



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/558
11 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET RUSSE

LETTRE DATÉE DU 11 JUILLET 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DE LA FINLANDE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

À la demande des Coprésidents de la Conférence de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous avons l'honneur de vous transmettre la lettre qu'ils vous ont adressée le 5 juillet 1995 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim
de la Fédération de Russie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) V. SIDOROV

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) F. W. BREITENSTEIN

ANNEXE

Lettre datée du 5 juillet 1995, adressée au Président du
Conseil de sécurité par les Coprésidents de la Conférence
de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe

Nous référant à la déclaration faite le 26 avril 1995 par le Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (S/PRST/1995/21), nous avons l'honneur de présenter au Conseil de sécurité, à l'issue de consultations avec le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), un nouveau rapport intérimaire sur le processus de Minsk et les efforts déployés dans ce contexte en vue de parvenir à une solution pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le dernier rapport (S/1995/321, annexe), deux séries de négociations ont eu lieu entre les parties au conflit (à Moscou du 15 au 18 mai et à Helsinki du 15 au 19 juin), après quoi des consultations ont eu lieu entre les délégations des États qui font partie du Groupe de Minsk, parfois en présence des représentants des parties.

Les Coprésidents notent que les entretiens menés en vue d'un accord politique sur la cessation du conflit armé se sont déroulés dans un climat positif, ce qui a facilité la négociation de diverses dispositions à incorporer au texte préliminaire de l'accord susmentionné. Ils ont engagé les parties au conflit à poursuivre les négociations sans conditions préalables et sans couplage avec d'autres questions, à surmonter les difficultés par la persévérance, à veiller à ce que les progrès réalisés dans les négociations soient solides et irréversibles, considérant que la conclusion de cet accord est cruciale si l'on veut que la communauté internationale apporte effectivement son concours à la solution du conflit et, en particulier, une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE doit être déployée. En même temps qu'elles travaillent à un projet d'accord, les parties ont entamé des négociations sur des questions d'importance vitale pour le règlement d'ensemble du conflit.

Il y a tout lieu de se réjouir que, grâce à la modération dont font preuve depuis plus de 13 mois les parties au conflit, le cessez-le-feu dans la zone de conflit du Haut-Karabakh soit dans l'ensemble respecté. L'utilisation du mécanisme de contacts directs entre les parties en vue de régler les incidents potentiels est particulièrement significative pour ce qui est de prévenir toute reprise des hostilités.

Les actes de sabotage perpétrés contre les liaisons de l'Arménie avec le reste du monde ont suscité une vive inquiétude. Le Président en exercice de l'OSCE et les Coprésidents de la Conférence de Minsk de l'OSCE ont publié le 25 mai une déclaration condamnant les actes de terrorisme et de sabotage commis dans la région du conflit.

Les Coprésidents ont continué d'encourager les parties à prendre des mesures de confiance. À l'occasion du premier anniversaire du cessez-le-feu et en réponse aux appels lancés de toutes parts au niveau international, la République d'Arménie a libéré tous les prisonniers et détenus et les a rapatriés

/...

à Bakou. La République azerbaïdjanaise a eu un geste de réciprocité important. Les dirigeants du Haut-Karabakh ont également pris certaines mesures. Il est essentiel de mener à bien d'urgence cette importante action humanitaire pour la libération de tous les prisonniers et détenus, en étroite coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge. Les États faisant partie du Groupe de Minsk ont engagé les dirigeants des parties au conflit à décréter l'amnistie pour ceux qui ont pris part au conflit armé.

Les États de l'OSCE continuent de porter leur attention aux efforts déployés pour régler le conflit dans le cadre du processus de Minsk. Le Groupe de planification de haut niveau poursuit son travail de planification d'une opération multinationale de maintien de la paix de l'OSCE, selon les indications du Président en exercice de l'OSCE, qui cherche à obtenir l'appui international nécessaire pour cette opération et qui a l'intention d'envoyer très prochainement dans la région un représentant personnel et des représentants sur le terrain.

Le rapport de la coprésidence de la Conférence de Minsk sur les progrès accomplis dans le processus de négociation a été présenté à une réunion du Conseil permanent de l'OSCE tenue le 29 juin. Les membres du Conseil ont proclamé leur appui aux efforts déployés pour arrêter le conflit dans le cadre du processus de Minsk.

Les Coprésidents ont l'intention de tenir dès que possible des consultations avec les parties dans la région du conflit et de convoquer ensuite, dans la deuxième quinzaine de juillet, une réunion du Groupe de Minsk à Baden (Autriche).

Le Coprésident de la Conférence
de Minsk de l'OSCE

(Signé) H. TALVITIE

Le Coprésident de la Conférence
de Minsk de l'OSCE

(Signé) V. LOZINSKY
